

République Française
COMMUNE DE HARSKIRCHEN
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal
SEANCE DU 8 février 2021

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13

Convocation : 02/02/2021

Affichage le 11/02/2021

Sous la présidence de M. Jean-Marc SCHMITT, Maire.

Etaient présents : Benoît BOYON 1^{er} adjoint, Jean-Louis SCHWENDIMANN 2^{ème} adjoint, Jean-Paul KIRCHER 3^{ème} adjoint, Nathalie WALTER, Benoît LIEB, Mireille FRANTZ, Lionel SEENE, Bertrand NEHLIG, Michel WEIDMANN, Anthony LANG, Svenja BENDER, Nadia DUDT,

Absents excusés :

M. Guillaume BACHER donne pouvoir à Lionel Seene

Mme Florence PETIT donne pouvoir à Benoît BOYON

Le secrétaire de séance est Madame Svenja BENDER

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020, et accepte le rajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Fixation prix bois de chauffage et travaux
- Nomination correspondant Défense

01. Subventions

02. Fermeture ligne budgétaire lotissement T6 la Roseraie

03. Prise en charge dépenses d'investissement avant le vote du budget

04. Location ancienne poste

05. Camping

06. Compte rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données

07. Rapprochement du RPI avec Sarrewerden

08. Fixation prix bois de chauffage et travaux

09. Nomination correspondant Défense

01-2021/7-7.5 Subventions

01A-2021/7-7.5 Subvention bâtiments scolaires et préau

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de mise aux normes de la porte d'entrée de l'école élémentaire permettant d'assurer la sécurité des enfants, et l'aménagement du préau par l'installation d'un éclairage.

Le plan de financement est comme suit :

	En euros
Porte d'entrée école élémentaire	3841,47
Eclairage préau	1127,00
Dépenses H.T.	4968,47
TVA	993,69
Dépenses T.T.C.	5962,16
Recettes	
DETR ou DSIL 40%	1987,39
FCTVA	978,03
A la charge de la commune – fonds propres	2996,74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021, et autorise le Maire

- à lancer un appel d'offres,
- à solliciter la dotation de soutien à l'investissement public, ainsi que la DETR ou autres subventions si la commune n'obtient pas les 80 %.
- à signer le marché et toutes les pièces se rapportant à ces travaux

01B-2021-7-7.5 Subvention rénovation thermique / transition énergétique

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de chaudières au gaz à condensation à l'école élémentaire, ainsi que les travaux d'isolation du bureau du Maire et des WC de l'école élémentaire.

Ces travaux sont nécessaires pour réaliser des économies en matière de consommation d'énergie.

Le plan de financement est comme suit :

	En euros
Remplacement chaudières école élémentaire	29359,35
Branchement gaz école élémentaire	792,35
Isolation faux plafond école élémentaire	3131,85
Isolation bureau du Maire	5858,60
Dépenses H.T.	39142,15
TVA	7828,43
Dépenses T.T.C.	46970,58
Recettes	
DETR ou DSIL 40%	15656,86
FCTVA	7705,05
A la charge de la commune – fonds propres	23608,67

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021, et autorise le Maire

- à lancer un appel d'offres,
- à solliciter la dotation de soutien à l'investissement public, ainsi que la DETR ou autres subventions si la commune n'obtient pas les 80 %.
- à signer le marché et toutes les pièces se rapportant à ces travaux

01C-2021-7-7.5 Subvention aménagement cimetière

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement du cimetière par la mise en place d'un puisard au jardin du souvenir et d'un ossuaire.
Cet investissement est nécessaire pour la mise aux normes du site.

Le plan de financement est comme suit :

	En euros
Puisard	895,00
Ossuaire	2957,00
Dépenses H.T.	3852,00
TVA	770,40
Dépenses T.T.C.	4622,40
Recettes	
DETR ou DSIL 80%	3081,60
FCTVA	758,25
A la charge de la commune – fonds propres	782,55

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021, et autorise le Maire

- à lancer un appel d'offres,
- à solliciter la dotation de soutien à l'investissement public, ainsi que la DETR ou autres subventions si la commune n'obtient pas les 80 %.
- à signer le marché et toutes les pièces se rapportant à ces travaux

02-2021/7-7.1. Fermeture ligne budgétaire lotissement T6 la Roseraie

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide la fermeture de la ligne budgétaire du lotissement la Roseraie tranche 6 au 31 décembre 2020.

03-2021/7-7.1. Prise en charge dépenses d'investissement avant le vote du budget

Préalablement au vote du budget primitif de 2021, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L.1612-I du CGCT, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, selon le tableau ci-après :

CHAP	ART	LIBELLE	BUDGET 2020 BP + BS + DM	1/4 BUDGET 2020	Dépenses d'investissement pouvant être mandatées jusqu'au vote du budget primitif 2021
21	2116	Cimetière	10200	2550	2550
21	21311	Hôtel de ville	16200	4050	4050
21	21312	Bâtiments scolaires	49734,28	12433,57	12433,57
21	21318	Autres bâtiments publics	123615,73	30903,93	30903,93
21	2135	Installation générale	14000	3500	3500
21	2151	Réseaux de voirie	361249	90312,25	90312,25
21	21568	Autre mat et outillage	1000	250	250
21	21571	Matériel roulant	3000	750	750
21	2183	Matériel bureau inform	2000	500	500
21	2188	Autres immo corporelles	5000	1250	1250
		Total chapitre 21	585999,01	146499,75	146499,75

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et donne l'autorisation au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 (voir tableau ci-dessus).

04-2021/3-3.3 Location ancienne poste

Le Conseil Municipal, décide d'établir un bail avec l'Association SAS Groupe de la Sarre dont le siège est rue du ruisseau à 67260 HASKIRCHEN, représentée par M. Pfaadt Jessie pour la location de la salle de l'ancienne poste pour un montant annuel de 1200 euros hors charges. Les charges seront facturées séparément après décompte.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail avec l'Association.

05-2021/3-3.6. Camping

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune vient de recevoir le récépissé relatif à la création de l'Association « Les Amis Campeurs de Harskirchen AACH » dont le Président est Monsieur Alain Vertaure.

Monsieur Schwendimann, prend la parole, est informé qu'aucune offre n'est parvenue à la mairie concernant la vente du camping. Grâce à l'accord transactionnel signé entre la commune et les campeurs sur site, les charges de l'année 2020 ont pu être récupérées.

Monsieur Schwendimann interroge les conseillers par rapport au devenir de ce camping.

La commune attend une proposition d'une société pour lancer la création de nouvelles aires de campings cars et prendre en charge la gestion des campeurs sur site. Une seconde proposition, approuvée par le Conseil Municipal, est d'établir un contrat avec les campeurs pour la période du 15 mars 2021 au 15 novembre 2021 pour un montant de 1200 euros par emplacement.

6-2021/3-3.2 Compte rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données

Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020

- 2021-JAN-001: non usage du droit de préemption urbain parcelle 297 section AA – rue du d'Altwiller

7-2021/8-8.1 Rapprochement du RPI avec Sarrewerden

Suite à la demande d'intégration de l'école de Sarrewerden dans le RPI Harskirchen, Bissert, Hinsingen et Altwiller, le Maire informe qu'une réunion sera organisée en présence du Conseiller Départemental, Sous-Préfet, Mme Didiot, les Maires des communes concernées, le personnel enseignant ainsi que les représentants des parents d'élèves.

8-2021/7-7.4 Fixation prix bois de chauffage et travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de vente du bois de chauffage pour l'année 2021 comme suit :

- Bois enstéré en bordure d'une route forestière au prix de :

- 65 € le stère (toutes essences)

Ce prix s'entend T.V.A. incluse.

Monsieur Kircher propose au Conseil Municipal de procéder à l'abattage et élagage des arbres sur les parcelles 28 -52 et 48 représentant env. 190 m3

Le Conseil Municipal donne son approbation. Lors de la prochaine réunion seront définies les prévisions des travaux pour 2021 ainsi que la fixation du prix pour le BIL.

9-2021/5-5.3 Nomination correspondant défense

Après présentation par le Maire de la fonction d'un correspondant défense, Monsieur Boyon Benoît accepte la nomination de correspondant défense de la commune de Harskirchen.

Points abordés lors du tour de table

Monsieur Lionel SEENE souhaite qu'une réunion soit organisée par la commission voirie pour l'aménagement de l'entrée du village. Il interroge également Monsieur le Maire par rapport à un conseil municipal des jeunes et l'inscription budgétaire du Club House.

Harskirchen, le 11/02/2021
Le secrétaire de séance,